



Mairie  
B.P. 1  
Place Joseph Le Clanche  
56400 LE BONO  
Tél. : 02 97 57 88 98  
FAX : 02 97 57 83 19

Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant.

## Conseil municipal : séance du 25 janvier 2016

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 20H 30, sous la présidence de Jean LUTROT, Maire.

Convocation et affichage : le 19 janvier 2016

Nombre de conseillers : 19

### Etaient présents :

Sylvie BECHENNEC, Brigitte BONARD, Hervé CADORET, Raymond DEIMAT, Marie-Laure DEJEAN LE LEM, Myriam FIEVET QUELLEC, Tatiene FOUREST, Danielle GENAY, Michel GILBERT, Christian GUEGUEN, Jean-Yves LE BLEVEC, Catherine LEFEBVRE, Chantal LOP MUR, Marcel LUCAS, Jean-Pierre MAHEO, Benoit PIQUEMAL, Sophie SIMON-ANDRE.

Absent excusé : Jean-Pierre MOULERGUES (pouvoir à Chantal LOP MUR)

Secrétaire de séance : Marcel LUCAS

### 1. Adoption du compte rendu de la séance du 14 décembre 2015

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :  
-d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015, dont chacun des conseillers municipaux a pu prendre connaissance.

### 2. Information : Plan Local d'Urbanisme : révision

Michel GILBERT, Maire-adjoint aux finances, à l'urbanisme et aux travaux explique que des évolutions réglementaires depuis l'approbation du PLU en décembre 2011, obligent la commune à réviser son document d'urbanisme.

-La loi du 12 juillet 2010 (loi ENE dite aussi loi Grenelle II) portant Engagement National pour l'Environnement préconise de mettre en œuvre une étude environnementale.

-La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Par ailleurs, les PLU doivent également se mettre en compatibilité avec de nombreux documents supra-communaux et notamment :

- Le SCOT de Vannes Agglo (qui est en révision) – Le SAGE du Golfe du Morbihan - Le programme Local de l'Habitat - Le Plan de déplacement urbain - Le plan climat énergie Territoire ....

Les PLU doivent être « grenéllisés » au plus tard le 01 janvier 2017. Or, la procédure de révision du PLU peut durer de 2 à 3 ans. La Loi ALUR affirme la vocation intercommunale des PLU. Pourtant, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ne sera élaboré, qu'à partir du 01 janvier 2018. C'est pourquoi, il convient de lancer la révision du PLU de la commune.

La délibération valant révision du PLU sera prise un peu plus tard, courant mai-juin 2016.

### **3. Budget commune : ouverture de crédits avant le vote du budget**

Monsieur Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 140 000 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux Rue Jean Jaurès : 100 000 €
- Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'atelier municipal : 20 000 €
- Révision du PLU : 20 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, jusqu'à adoption du budget primitif 2016 dans la limite des quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors le remboursement de la dette. Soit l'ouverture des crédits budgétaires suivants :

- article 2315 : travaux Rue Jean Jaurès : 100 000 €
- article 2313 : mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'atelier municipal : 20 000 €
- article 202 : révision du PLU : 20 000 €

### **4. Vannes Golfe Habitat : désignation d'un représentant à la commission d'attribution**

Vannes Golfe Habitat (bailleur social) dispose sur la commune d'un parc immobilier qui bénéficie de relocations à travers sa commission d'attribution. Les textes prévoient que le Maire est membre de droit de cette commission d'attribution. En cas d'indisponibilité du Maire, il est nécessaire de désigner un autre représentant pour siéger à cette commission.

Monsieur Le Maire propose de désigner Tatiene FOUREST, Maire-adjointe en charge de l'action sociale et aux affaires scolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

-De désigner Tatiene FOUREST, représentante de la commune auprès de la commission d'attribution de Vannes Golfe Habitat.

### **5. Bibliothèque : tarifs 2016 – charte du bénévolat- horaires d'ouverture au public**

Myriam FIEVET-QUELLEC, Maire-adjointe à la vie associative, culturelle et la communication rappelle, que la bibliothèque est municipale depuis le 01 janvier 2015. L'association des bénévoles « Les Amis de la lecture » est dissoute depuis fin décembre 2015.

#### **5-1/tarifs 2016**

Myriam FIEVET-QUELLEC propose la reconduction des tarifs 2015 de la bibliothèque en 2016. En effet, l'étude de mutualisation réalisée par le cabinet KPMG, à la demande de Vannes Agglo, s'oriente vers une tarification unique sur le territoire pour 2017. Il est donc préférable d'attendre 2017, pour revoir les tarifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :  
- De maintenir les tarifs bibliothèque suivants applicables au 01/01/2016

Abonnement familial et annuel de 1 ou plusieurs personnes

- Pour emprunter en continu : 4 livres : 11 €, 6 livres : 15 € et 10 livres : 21 €.

Gratuité pour les enfants de -16 ans : pour 4 livres maximum

C'est-à-dire qu'en plus des 4, 6 ou 10 livres de l'abonnement familial, chaque enfant peut emprunter 4 livres en son nom propre.

Les enfants peuvent s'abonner sans que leurs parents le soient. Dans ce cas, il faut un adulte référent inscrit gratuitement pour la responsabilité.

### **5-2/charte du bénévolat volontaire**

Myriam FIEVET-QUELLEC, Maire-adjointe à la vie associative, culturelle et la communication explique que les volontaires bénévoles sont indispensables au bon fonctionnement d'un service de lecture publique. La bibliothèque ne peut fonctionner qu'avec l'aide des bénévoles. Ces derniers sont encadrés par l'assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques en poste depuis le 01 décembre 2015.

Une charte du bibliothécaire bénévole, inspirée du modèle de la Médiathèque Départementale du Morbihan sera proposé à chaque bénévole. Le bénévole offre son engagement sans contrepartie de rémunération. Cette charte permet aux bénévoles de continuer à s'investir dans un cadre définit.

Myriam FIEVET QUELLEC, Maire-adjointe à la vie associative, culturelle et la communication donne lecture des articles de la charte.

Après débat portant sur la qualification de travail pour activité bénévole,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :  
- de valider la charte du bénévolat dans les termes proposés.

### **5-3/Horaires d'ouverture au public**

Myriam FIEVET-QUELLEC, Maire-adjointe à la vie associative, culturelle et la communication présente les nouveaux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque. L'amplitude horaire de la bibliothèque va augmenter de 3H/semaine en passant de 12H à 15H d'ouverture hebdomadaire. La priorité est donnée au mercredi et au samedi avec une ouverture renforcée sur l'après-midi afin de s'adapter aux pratiques des familles. Ces nouveaux horaires seront applicables à partir du 01/03/2016.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'ouverture au public actuellement	Horaires journaliers	16h-18h	16h-18h	10h - 12h 16h – 18h		16h-18h	10h - 12h
	Nombre d'heures journaliers	2h	2h	4h		2h	2h
	Nombre d'heures /semaine	12h					
Nouveaux horaires d'ouverture au public effectifs au 1 <sup>er</sup> mars 2016	Horaires journaliers		16h – 18h	10h - 12h 14h – 18h		16h – 18h	10h - 12h 14h – 17h
	Nombre d'heures journaliers		2h	6h		2h	5h
	Nombre d'heures /semaine	15h					

Monsieur Le Maire évoque la demande récente de PLOUGOUMELLEN de bénéficier des services de notre assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans le cadre de la supra-communauté de cet équipement entre les deux communes. Les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition doivent faire l'objet d'une rencontre entre les deux communes. Myriam FIEVET QUELLEC donne des précisions sur le travail effectué par Alice GAYARD, assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Cet agent peut être amené à réaliser des permanences dans le but de connaître le fonctionnement précis de la bibliothèque et cerner les besoins des utilisateurs (ou futures utilisateurs : jeunes). Un travail de fond est également réalisé comme le désherbage des collections. En général, ceux sont les bénévoles qui assurent les permanences. Son expérience professionnelle axée sur les jeunes (elle était responsable de l'espace jeune dans une grande médiathèque) est un atout, pour faire évoluer la bibliothèque actuelle et attirer les jeunes. Une information sur le fonctionnement de la bibliothèque sera proposée dans le Bon Echo.

## **6. Information : projet de salle polyvalente**

Monsieur Le Maire rappelle que le projet de la salle polyvalente à caractère culturel sera situé Place Joseph Le Clanche, entre le monument aux morts et la piste sablée située autour du terrain de foot.

Cette salle polyvalente aura pour vocation d'accueillir les activités des associations, des expositions, des spectacles ou réceptions...

Monsieur Le Maire précise que c'est une information sur l'état d'avancement du projet. C'est une esquisse, ce n'est pas une proposition détaillée. L'Avant-Projet Définitif (APD) fera l'objet d'une réunion de travail, avant le vote du Conseil Municipal. Au préalable, le projet proposé doit être présenté à l'architecte des bâtiments de France par le cabinet d'architecture en charge de l'opération.

Lors de cette réunion de travail, la réorganisation des locaux mis à la disposition des associations sera également proposée.

Michel GILBERT, Maire-adjoint aux finances, à l'urbanisme et aux travaux présente le plan de masse de la future salle polyvalente.

Michel GILBERT précise que c'est une esquisse : le plan de masse a surtout pour intérêt de présenter l'insertion du bâtiment dans son environnement : les emplacements des places de parking, comme la proposition de toit végétalisé présenté sur le plan ne sont pas définitivement validés.

Avec ce projet, c'est tout l'aménagement de la place Joseph Le Clanche qui sera impacté : le stationnement sera conservé après remaniement, un potentiel d'extension est prévu si le projet de maison médicale est poursuivi par le corps médical.

Monsieur Le Maire précise également qu'une réflexion doit être menée sur la remise aux normes des vestiaires de football.

Michel GILBERT, présente le plan d'aménagement intérieur de la future salle polyvalente. Le projet présenté se compose : d'un hall d'accueil d'environ 40 m<sup>2</sup>, d'un espace de rangement, d'un espace office pour les traiteurs relié à un espace de livraison extérieur clos, des locaux techniques pour l'entretien et la ventilation, des sanitaires, d'une salle de 210 m<sup>2</sup> avec « petite scène », loges et espace de rangement. Cette salle peut être divisée en 2 salles de 105 m<sup>2</sup> chacune, par une cloison amovible iso phonique.

Michel GILBERT, Maire-adjoint aux finances, à l'urbanisme et aux travaux rappelle que cette salle est polyvalente et sans gradins. Par conséquent, son objectif prioritaire est de répondre à la majorité des Bonovistes (base : 3 000-3500 habitants) et pas seulement à une petite minorité. Ce projet de salle est le fruit d'itérations successives pour aboutir à ce projet, qui devrait répondre au mieux aux besoins des associations. Il ne s'agit pas de construire des m<sup>2</sup> de surfaces inutiles. Michel GILBERT précise que cette salle n'a pas vocation à accueillir une maison des jeunes. Un espace dédié aux jeunes a toujours été proposé dans la future médiathèque.

Sur le plan technique, une attention particulière sera portée sur la ventilation, l'insonorisation et le traitement acoustique de la salle et de la manipulation de la cloison mobile. Les bénévoles des associations continueront à manipuler eux-mêmes le matériel (tables, chaises...). Par contre, le mobilier sera équivalent au nouveau mobilier de la salle du foyer, permettant une manipulation plus aisée par les bénévoles de toutes les associations.

Myriam FIEVET- QUELLEC précise qu'en 2014, un comité de pilotage a permis de recenser les besoins des associations, soit 1 500 m<sup>2</sup> de surface utile (estimation faite en 2014 : 4 millions d'euros). Les associations du BONO doivent mutualiser leurs espaces comme elles le font déjà depuis 2014 dans les nouveaux locaux affectés aux associations : modulaires, locaux zone de Kerian et salles communales. Cette future salle est un compromis raisonnable entre des contraintes financières serrées et le souhait des associations. La demande des associations est réactualisée lors des entretiens annuels afférents aux demandes de subventions.

Monsieur Le Maire précise qu'un projet global de réorganisation des locaux pour les associations sera présenté en même temps que l'Avant-Projet Définitif. La salle Jean Le Mené sera divisée en locaux associatifs. Le restaurant scolaire pourra continuer à fonctionner en deux services à court et moyen terme. L'actuelle salle du restaurant scolaire sera améliorée sur le plan de l'acoustique.

Enfin, Monsieur Le Maire rappelle que c'est une esquisse de projet, qui est présentée aujourd'hui. A ce stade de l'avancement du projet, il a souhaité présenter à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la réflexion menée jusqu'à présent. Cette esquisse a fait l'objet d'une présentation au bureau municipal le mardi 19/01/2016 et que par conséquent, il était difficile de communiquer plus sur cette esquisse.

Ce n'est pas une étude détaillée. Ce n'est pas le rôle de la commission d'urbanisme de donner un avis sur ce projet, d'autant plus que l'architecte des bâtiments de France ne s'est toujours pas prononcé sur sa recevabilité.

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion de travail sera organisée avant le vote de l'Avant-Projet Définitif. Le cabinet d'architecture (et/ou EADM le maître d'ouvrage délégué) viendra présenter ce projet. Le plan de réorganisation des locaux associatifs et donc le devenir des locaux loués sera également évoqué. Enfin, le plan de financement prévisionnel du projet de salle polyvalente sera donné.

## **7. Information : décisions du Maire par délégation du Conseil**

### **Municipal**

-Projet d'extension des ateliers municipaux : nécessité de relancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le cabinet initialement choisi nous a informés qu'il arrêteait son activité au 31/12/2015.

-Convention SDEM : Dépose candélabre et encastrement coffret : toilettes publiques port : montant 450 € TTC à la charge de la commune.

## 8. Questions diverses

- Circulation des chevaux
- Date à retenir : mardi 29 mars 2015 à 20H30 : conseil Municipal (vote des budgets)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10 et ont signé les membres présents :

Pour copie conforme le 29 janvier 2016

Jean LUTROT

  
Le Maire

